

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335

15 février 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| A-xyz Concept S.A., Troisvierges..... | 16034 | D.Code Luxembourg, S.à r.l., Nothum | 16076 |
| Acqua Marcia Holding S.A., Luxembourg | 16059 | Delta Networks Limited S.A., Luxembourg | 16061 |
| Aeco S.A., Luxembourg | 16066 | Dumfries S.A., Luxembourg | 16057 |
| Aeolos S.A., Luxembourg | 16037 | Dumfries S.A., Luxembourg | 16057 |
| Agence Immobilière Neu, S.à r.l., Crauthem | 16076 | Dumfries S.A., Luxembourg | 16057 |
| Andante International, S.à r.l., Luxembourg | 16037 | E-DL S.A., Luxembourg | 16063 |
| AP Holding S.A., Luxembourg | 16067 | Egenet, S.à r.l., Niederanven | 16073 |
| Arbalux S.A., Windhof | 16067 | EJM Investments, S.à r.l., Luxembourg | 16043 |
| Atlantide S.A., Luxembourg | 16068 | F.E.C. S.A., Financière Européenne de Capitalisa- tion, Luxembourg | 16071 |
| AW Stuck, S.à r.l., Luxembourg | 16053 | Fiduciaire Activities Group, S.à r.l., Luxembourg | 16037 |
| Basis Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg | 16049 | Geysler Investments S.A.H., Luxembourg | 16049 |
| Basis Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg | 16071 | Giant Holding S.A., Luxembourg | 16060 |
| Bioparticipations Développements, S.à r.l., Lu- xembourg | 16057 | Giant Holding S.A., Luxembourg | 16060 |
| BOP S.A., Esch-sur-Alzette | 16072 | Hartwell S.A., Luxembourg | 16054 |
| BOP S.A., Esch-sur-Alzette | 16072 | Hartwell S.A., Luxembourg | 16054 |
| Boaz S.A., Luxembourg | 16065 | Horizontes, S.à r.l., Ehnen | 16066 |
| Boaz S.A., Luxembourg | 16065 | Hospitec, S.à r.l., Luxembourg | 16065 |
| Boaz S.A., Luxembourg | 16065 | HPT Service S.A., Luxembourg | 16080 |
| Building Holding S.A., Luxembourg | 16035 | HPT Service S.A., Luxembourg | 16080 |
| CA.P.EQ., S.à r.l., Luxembourg | 16079 | HPT Service S.A., Luxembourg | 16080 |
| CA.P.EQ., S.à r.l., Luxembourg | 16079 | HPT Service S.A., Luxembourg | 16080 |
| Capital International All Countries Fund Manage- ment Company S.A., Luxembourg | 16069 | Immo Tavares S.A., Heffingen | 16046 |
| Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg | 16069 | Immo Video International S.A., Luxembourg | 16062 |
| Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg | 16074 | Immo Video International S.A., Luxembourg | 16062 |
| Cardinal Com. Luxembourg S.A., Luxembourg | 16067 | Innovatec S.A., Luxembourg | 16072 |
| CIHAC Fund Management Company S.A., Lu- xembourg | 16075 | Intergest International S.A., Luxembourg | 16067 |
| CIKK Fund Management Company S.A., Luxem- bourg | 16071 | Intermedical Holding S.A., Luxembourg | 16065 |
| Compagnie de l'Europe du Sud S.A., Luxembourg | 16076 | IPFR, S.à r.l., Luxembourg | 16078 |
| Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg | 16060 | Isidore Holding S.A., Luxembourg | 16070 |
| Corolux, S.à r.l., Nospelt | 16054 | Isidore Holding S.A., Luxembourg | 16070 |
| Cran Holding Limited S.A., Luxembourg | 16043 | Isidore Holding S.A., Luxembourg | 16070 |
| Cran Holding Limited S.A., Luxembourg | 16043 | Isidore Holding S.A., Luxembourg | 16070 |
| Culinaris Pedus Service, S.à r.l. & Co Kg, Nieder- anven | 16071 | Isidore Holding S.A., Luxembourg | 16071 |
| | | i-Concept S.A., Wasserbillig | 16061 |
| | | J.V.M., S.à r.l., Wickrange | 16066 |
| | | JPMorgan European Property Holding Luxem- bourg 3, S.à r.l., Senningerberg | 16077 |
| | | JPMorgan European Property Holding Luxem- bourg 5, S.à r.l., Senningerberg | 16078 |

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Kursana Residenzen S.A., Niederanven | 16069 | Multitel, S.à r.l., Münsbach | 16056 |
| Larix S.A., Luxembourg | 16077 | Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l., Niederanven | 16073 |
| Lehman Brothers Captain N°1 Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 16048 | Pamplona PE Holdco 1, S.à r.l. | 16062 |
| Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 16046 | Pan European Ventures S.A., Luxembourg | 16068 |
| Logipac, S.à r.l., Bettange-sur-Mess | 16034 | Parcomatic S.A., Luxembourg | 16037 |
| LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg | 16078 | Pedus Lavador, S.à r.l., Niederanven | 16074 |
| LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg | 16077 | Pedus Security, S.à r.l., Niederanven | 16074 |
| Lumax International Holding S.A., Luxembourg | 16073 | Pedus Service, S.à r.l., Niederanven | 16074 |
| Luxembourg CB 2002, S.à r.l., Luxembourg | 16060 | Private Collection, S.à r.l., Kayl | 16079 |
| Luxembourg CBEXINMX 2003, S.à r.l., Luxembourg | 16064 | PSEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 16075 |
| Magic Design, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 16078 | Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg | 16077 |
| Malaka International S.A., Luxembourg | 16046 | Roumaninvest S.A., Luxembourg | 16067 |
| Marbre Investissements S.A., Bereldange | 16076 | SA De la Tour Maîtresse, Luxembourg | 16073 |
| Marella Participations et Finances S.A., Luxembourg | 16035 | Scan Inter S.A.H., Luxembourg | 16061 |
| Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Luxembourg | 16064 | Scan Inter S.A.H., Luxembourg | 16061 |
| Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Luxembourg | 16064 | Sealed Air Luxembourg (II), S.à r.l., Luxembourg | 16078 |
| Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Luxembourg | 16064 | Slash X Holding, S.à r.l., Luxembourg | 16069 |
| Marine Charter Gesellschaft (Luxemburg) A.G., Luxembourg | 16064 | Société Civile Immobilière Lerco, Ersange | 16079 |
| Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg | 16044 | Société Luxembourgeoise pour la Recherche en Orthopédie et en Médecine du Sport, A.s.b.l., Luxembourg | 16035 |
| Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg | 16044 | Sogecol S.A., Differdange | 16075 |
| Mecconti, S.à r.l., Remerschen | 16063 | Space Luxembourg, S.à r.l., Kleinbettingen | 16063 |
| Melodium, S.à r.l., Luxembourg | 16074 | Stalybridge Investments S.A., Luxembourg | 16062 |
| Melody S.A., Luxembourg | 16077 | Stalybridge Investments S.A., Luxembourg | 16063 |
| Menuiserie Herrig, S.à r.l., Soleuvre | 16072 | Tempinvest S.A., Luxembourg | 16066 |
| Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg | 16049 | TKE Fund Management Company S.A., Luxembourg | 16075 |
| Middle East Two S.A., Luxembourg | 16075 | TR Engineering S.A., Luxembourg | 16060 |
| Miland Holding, S.à r.l., Luxembourg | 16066 | Tranta S.A., Luxembourg | 16068 |
| Multitel, S.à r.l., Münsbach | 16056 | Tranta S.A., Luxembourg | 16068 |
| Multitel, S.à r.l., Münsbach | 16056 | Tranta S.A., Luxembourg | 16069 |
| | | Tranta S.A., Luxembourg | 16069 |
| | | Vanirent S.A., Luxembourg | 16049 |
| | | Wagener Frères, S.à r.l., Remerschen | 16063 |
| | | Worldwide Consultancy, S.à r.l., Luxembourg | 16044 |

A-XYZ CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9005 Troisvierges, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 98.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Signature.

(095776.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LOGIPAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 15, rue Bechel.
R. C. Luxembourg B 77.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettange-sur-Mess, le 7 novembre 2005.

LOGIPAC, S.à r.l.

Signature

(095792.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.754.

Le bilan au 15 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour le Conseil d'Administration

C. Geiben

(095677.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BUILDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.727.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(095363.4/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2005.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LA RECHERCHE EN ORTHOPEDIE
ET EN MEDECINE DU SPORT, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 78, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg F 1290.

STATUTS

Entre les soussignés:

Charles Delagardelle, médecin, Luxembourg,

Romain Seil, médecin, Remerschen,

Axel Urhausen, médecin, Luxembourg.

Tous de nationalité luxembourgeoise;

et toute personne qui adhérera dans la suite aux présents statuts, il est formé conformément à la loi du 21 avril 1928, une association sans but lucratif sous la dénomination de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LA RECHERCHE EN ORTHOPEDIE ET EN MEDECINE DU SPORT.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination SOCIETE LUXEMBOURGEOISE POUR LA RECHERCHE EN ORTHOPEDIE ET EN MEDECINE DU SPORT.

Son siège social se trouve fixé à Médecine du Sport, Centre Hospitalier de Luxembourg, Clinique d'Eich, 78, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

La Société a pour objet de favoriser la recherche clinique et fondamentale en orthopédie et médecine du sport notamment par:

- Des bourses de subventions en vue de formation de personnes ou d'acquisition de matériel de recherche ou de traitement par des individus ou des institutions qui en auront fait la demande et dont le projet aura été accepté par le Conseil d'Administration,

- En créant un centre de documentation médicale en vue de la réalisation de travaux scientifiques,

- En constituant des liens de coopérations avec les organismes et autorités médicales scientifiques et administratives nationales et internationales.

L'association peut s'associer à des groupements à objet identique ou similaire tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association comporte au moins trois membres.

Les personnes figurant dans la liste de ceux qui ont participé à la fondation de l'Association sont considérées comme membres fondateurs.

De nouveaux membres peuvent s'adjoindre à eux après avoir adressé une demande d'adhésion au conseil d'administration et après avoir été acceptés comme membres par l'assemblée générale votant à la majorité absolue des membres présents.

Art. 3. Le taux maximum de la cotisation est fixé à vingt-cinq euros, moyenne semestrielle de l'indice raccordé 288,84.

Art. 4. Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission aux administrateurs. Est réputé démissionnaire le membre qui n'aura pas payé sa cotisation trois mois à partir de l'échéance.

L'exclusion d'un membre ne pourra se faire que pour des motifs graves, et par vote de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas demander le remboursement des cotisations versées.

Art. 5. L'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, peut conférer des titres honorifiques.

Art. 6. L'assemblée générale a lieu au moins une fois par année et pendant le premier trimestre de celle-ci. La date sera fixée par le conseil d'administration qui convoquera individuellement par écrit tous les membres huit jours à l'avance.

Selon les besoins le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Pareille assemblée générale extraordinaire devra obligatoirement être convoquée lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. Dans cette hypothèse, elle devra avoir lieu au moins six semaines après la date de la demande.

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'Association et peut prendre toutes les décisions qu'il lui plaira sous réserve des dispositions statutaires et légales.

Notamment elle nomme et révoque les membres du conseil d'administration; elle accepte les nouveaux membres; elle modifie les statuts; elle approuve annuellement le budget et les comptes; elle décide de la dissolution de l'Association.

Art. 7. L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration sortant. Chaque membre dispose d'une voix; les membres peuvent donner procuration écrite à un autre membre de voter pour eux et en leur nom.

L'assemblée générale délibère valablement si la majorité des membres est présente ou représentée. A défaut, il sera convoqué une seconde assemblée générale endéans le mois, qui décidera valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf dérogation statutaire ou légale. En cas d'égalité des voix, celle du Président du Conseil d'Administration sortant, présidant l'assemblée, est prépondérante.

Les décisions de l'assemblée générale sont actées dans un registre tenu par le secrétaire et accessibles sans déplacement à tous les membres.

Art. 8. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier; les personnes élues par l'assemblée générale au sein du conseil d'administration désignent parmi elles les titulaires de ces postes.

L'Association est valablement engagée et représentée à l'égard de tiers par la signature du Président et celle d'un autre membre du conseil d'administration; en cas d'empêchement du Président, par les signatures conjointes de deux autres membres du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut s'adjoindre des conseillers individuels ou se faire assister par des commissions spéciales.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige.

Art. 11. L'exercice commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le budget, les recettes et les dépenses pour l'exercice à venir seront dressés de façon à pouvoir être présentés et acceptés par l'assemblée générale.

Art. 12. En cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, volontaire ou judiciaire, l'assemblée générale déterminera la destination des biens de l'Association dissoute.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les statuts de l'Association les dispositions et les prescriptions de la loi du 21 avril 1928 seront déterminantes.

Luxembourg le 28 septembre 2005.

Les membres se sont réunis en assemblée générale et ont décidé le conseil d'administration suivant:

| | | |
|-------------------------|------------|-----------|
| Dr Charles Delagardelle | Président | Signature |
| Dr Axel Urhausen | Secrétaire | Signature |
| Dr Roman Seil | Trésorier | Signature |

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

Copie conforme
Signature

Delagardelle Charles, Dr, médecin, nationalité luxembourgeoise, né le 25 septembre 1950, adresse: 15, rue de Semmelweis, L-8033 Strassen,

Urhausen Axel, Dr, médecin, nationalité luxembourgeoise, né le 20 octobre 1958, adresse: 49 Cité Pescher, L-8035 Strassen,

Seil, Romain, Dr, médecin, nationalité luxembourgeoise, né le 3 avril 1966, adresse: 18, rue de Mondorf, L-5441 Remerschen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02479. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097573.3/000/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

FIDUCIAIRE ACTIVITIES GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.419,47.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 70.284.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour FIDUCIAIRE ACTIVITIES GROUP, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095486.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095487.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AEOLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 84.686.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour AEOLOS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095488.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PARCOMATIC, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 18.777.

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PARCOMATIC, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 18.777, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 1981, publié au Mémorial de Luxembourg numéro 289 le 31 décembre 1981.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Peter Vermeulen, licencié en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, à B-Ganshoren (Bruxelles), 66 Drève du Château, et d'adopter la nationalité belge par la société avec effet au dix octobre deux mille cinq par résolution à adopter lors d'une assemblée générale à tenir par-devant le notaire Gérard Idekeu, de résidence à Bruxelles.

2) Approbation de la situation comptable arrêtée au 3 octobre 2005 et du rapport du commissaire aux comptes y afférent.

3) Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour la période expirant le 3 octobre 2005.

4) Mandat à la FIDUCIAIRE CONTINENTALE afin d'arrêter des comptes à la date du transfert du siège et de déposer la déclaration fiscale relative à cette clôture au Luxembourg et d'effectuer les formalités nécessaires à la radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5) Adoption de nouveaux statuts qui entreront en vigueur lorsque le transfert du siège sera devenu effectif.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. L'assemblée prend connaissance du bilan du compte de pertes et profits au 3 octobre 2005 ainsi que du rapport établi par le commissaire aux comptes en rapport avec ces comptes.

V. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, à B-Ganshoren (Bruxelles), 66 Drève du Château, et d'adopter la nationalité belge par la société avec effet au dix octobre deux mille cinq. Il est décidé en outre que le transfert du siège social et l'application de la législation belge des sociétés anonymes conformément à l'article 56 du code des sociétés belge, seront à ratifier par décision prise lors d'une assemblée générale à tenir par-devant le notaire Gérard Indekeu, de résidence à Bruxelles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits de la Société arrêtés au 3 octobre 2005 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à la FIDUCIAIRE CONTINENTALE afin d'arrêter les comptes à la date du transfert du siège et de déposer la déclaration fiscale relative à cette clôture au Luxembourg et d'effectuer les formalités nécessaires à la radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

«Chapitre 1^{er}. - Caractère de la société

Art. 1^{er}. Dénomination. La société a adopté la forme juridique de société anonyme. Elle est dénommée PARCO-MATIC.

Art. 2. Siège social. Le siège social pourra être transféré partout ailleurs en Belgique, dans le respect de la législation sur l'emploi des langues, par simple décision du Conseil d'administration, laquelle devra être publiée aux annexes du Moniteur Belge.

La société pourra établir, par simple décision du Conseil d'administration, des sièges administratifs, sièges d'exploitation, succursales, dépôts, comptoirs, représentations ou agences en Belgique ou à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation: la construction, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, l'installation et la maintenance d'équipements et/ou de systèmes de gestion électromécaniques et/ou électroniques, en particulier dans les domaines de la circulation et des parkings, publics ou privés.

Elle peut également exercer, à titre purement et exclusivement patrimonial, tout achat, vente, location, sous location, leasing, gestion, rénovation, entretien de tous biens meubles ou immeubles en général.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Seule l'assemblée générale des actionnaires a qualité pour interpréter cet objet.

Art. 4. Durée. La société a une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification aux statuts.

Chapitre II. - Fonds social

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros septante-sept eurocent (123.946,77 EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/cinq millièmes (1/5.000^e) du capital social. Elles sont numérotées de 1 à 5.000.

Art. 6. Capital autorisé. L'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts, peut autoriser le Conseil d'administration, pendant une période de cinq ans, à compter du jour fixé par la loi comme point de départ de ce délai, à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal déterminé. Cette autorisation est renouvelable pour une ou plusieurs périodes de cinq ans maximum. L'autorisation ne peut pas être ac-

cordée pour une augmentation du capital réalisée par des apports en nature, réservée exclusivement à un actionnaire de la société détenant des titres auxquels sont attachés plus de dix pour cent des droits de vote.

Art. 7. Augmentation du capital. Le capital peut être augmenté par décision de l'assemblée générale délibérant conformément aux lois sur les sociétés.

Toutefois, il est interdit à la société de souscrire directement ou indirectement à sa propre augmentation de capital.

Si l'assemblée générale décide de demander le paiement d'une prime d'émission, celle-ci doit être intégralement versée dès la souscription et comptabilisée sur un compte indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale délibérant selon les dispositions prévues pour la modification des statuts. La prime d'émission aura, au même titre que le capital, la nature d'un gage commun au profit des tiers.

Art. 8. Droit de souscription préférentielle. Lors de toute augmentation de capital, les nouvelles actions à souscrire en espèces doivent être offertes par préférence aux actionnaires au prorata du nombre de leurs titres dans un délai de quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription.

A l'issue du délai de souscription préférentielle, le Conseil d'administration pourra décider des modalités de la souscription préférentielle en ce qui concerne le montant de l'augmentation de capital pour lequel le droit de souscription n'aurait pas été exercé. Dès lors, il pourra décider si les tiers participent à l'augmentation de capital ou si le non-usage total ou partiel par les actionnaires de leur droit de souscription préférentielle a pour effet d'accroître la part proportionnelle des actionnaires qui ont déjà exercé leur droit de souscription.

Toutefois, ce droit de souscription préférentielle pourra être limité ou supprimé par l'assemblée générale, statuant dans l'intérêt social et comme en matière de modification aux statuts et dans les cas prévus par la loi.

Art. 9. Réduction du capital. Toute réduction du capital ne peut être décidée que par décision de l'assemblée générale délibérant conformément aux lois sur les sociétés, moyennant le traitement égal des actionnaires qui se trouvent dans des conditions identiques.

Chapitre III. - Des actions et de leur transmission

Art. 10. Nature des actions. Les actions sont nominatives, au porteur ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire. Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui le demande.

Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux titulaires des titres.

Les versements à effectuer sur les actions, non entièrement libérées lors de leur souscription, doivent être faits au lieu et aux dates que le conseil d'administration détermine.

L'actionnaire qui, après un préavis de quinze jours signifié par lettre recommandée est en retard de satisfaire à un appel de fonds, doit bonifier à la société les intérêts calculés au taux légal à dater du jour de l'exigibilité du versement.

Le conseil d'administration peut, en outre, après un second avis resté sans résultat pendant un mois, prononcer la déchéance de l'actionnaire et faire vendre ses titres à un ou plusieurs cessionnaires agréés par lui, sans préjudice au droit de réclamer à l'actionnaire concerné le restant dû, ainsi que tous dommages et intérêts éventuels. Tout versement appelé s'impute sur l'ensemble des actions dont l'actionnaire est titulaire.

Le conseil d'administration peut autoriser les actionnaires à libérer leurs titres par anticipation; dans ce cas, il détermine les conditions auxquelles les versements anticipés sont admis.

Art. 11. Indivisibilité des titres. Les titres sont indivisibles à l'égard de la société.

S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

En cas de démembrement du droit de propriété des actions, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

Art. 12. Ayants cause. Les droits et obligations attachés à un titre le suivent en quelques mains qu'il passe.

Les créanciers ou héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, demander le partage ou la licitation des biens et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux comptes annuels et aux délibérations de l'assemblée générale.

Art. 13. Cession et transmission des titres. Toute cession de titres est libre sauf conventions contraires établies entre actionnaires.

Par cession de titres, il faut entendre toute convention, vente, achat, donation, apport en société (tant les apports classiques que ceux se situant dans le cadre de fusions, scissions ou absorptions), dation ou stipulation d'option, dation en paiement ou en gage, vente sur saisie et en général tous actes ou promesses d'acte ayant pour objet un transfert ou une aliénation immédiat ou futur, certain ou éventuel, de titres ou de droits qui y sont attachés.

Les dites cessions englobent toutes les formes d'aliénation généralement quelconques entre vifs à titre onéreux ou gratuit, ainsi que les transmissions pour cause de décès, d'actions, de droit de souscription de tous autres titres donnant droit à l'acquisition d'actions, en ce compris les obligations convertibles, les obligations avec droit de souscription ou les obligations remboursables en actions, ainsi que les parts bénéficiaires.

Dans tous les cas, les droits afférents aux titres faisant l'objet de la cession seront suspendus par une inscription ad hoc, jusqu'à complet paiement du prix.

Art. 14. Obligations - Droits de souscription. La société peut, en tout temps, créer et émettre des obligations, hypothécaires ou non, par décision du Conseil d'administration qui déterminera les conditions d'émission.

Les obligations convertibles ou avec droit de souscription et les droits de souscription attachés ou non à une autre valeur mobilière sont émis en vertu d'une décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification aux statuts.

Il est tenu au siège social un registre des obligations nominatives et des droits de souscription dont tout obligataire peut prendre connaissance.

Lors de l'émission d'obligations convertibles ou avec droit de souscription et de droits de souscription attachés ou non à une autre valeur mobilière, le droit de souscription préférentielle reconnu par la loi pourra être limité ou supprimé par l'assemblée générale, statuant dans l'intérêt social et comme en matière de modification aux statuts, ou par le Conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé et dans les cas prévus par la loi.

Art. 15. Emission d'obligations convertibles autorisée. L'assemblée générale, délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts, peut autoriser le Conseil d'administration, pendant une période de cinq ans à compter du jour fixé par la loi comme point de départ de ce délai, à émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximal déterminé. Cette autorisation est renouvelable pour une ou plusieurs périodes de cinq ans maximum.

Art. 16. Acquisition par la société de ses propres titres. La société ne peut acquérir, directement ou indirectement, ses propres actions ou parts bénéficiaires par voie d'achat ou d'échange qu'aux termes d'une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité prévues par les lois sur les sociétés.

Chapitre IV. - Administration et contrôle

Art. 17. Composition du conseil d'administration. La société est administrée par un Conseil d'administration composé au moins du nombre minimum d'administrateurs requis par la loi, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à la réélection.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle est tenue de désigner parmi ses associés, gérants, administrateurs ou travailleurs, un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Elle ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. Les tiers ne peuvent exiger la justification des pouvoirs, la simple indication de la qualité de représentant ou de délégué de la personne morale étant suffisante.

Art. 18. Vacance. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur, désigné dans les conditions ci-dessus, est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 19. Présidence. Le Conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le conseil désigne l'un de ses membres pour le remplacer.

Art. 20. Réunions. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur qui le remplace, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Si tous les membres du conseil sont présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier d'une convocation préalable. La présence d'un administrateur à une réunion couvre l'éventuelle irrégularité de la convocation et emporte dans son chef renonciation à toute plainte à ce sujet.

Art. 21. Délibérations. Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur peut donner à un de ses collègues, par écrit ou tout autre moyen de communication ayant un support matériel, mandat pour le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et y voter en ses lieu et place.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, sans tenir compte des abstentions.

En cas de partage, et pour autant que le Conseil d'administration compte au minimum trois administrateurs, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, et à l'exception de la procédure d'arrêt des comptes annuels et de l'utilisation du capital autorisé, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Art. 22. Procès-Verbaux. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité des membres présents.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur-délégué.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Art. 24. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut conférer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion:

- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur-délégué;
- soit à un ou plusieurs délégués choisis hors de son sein.

Le Conseil d'administration et les délégués à la gestion journalière dans les limites de leur propre délégation peuvent, dans le cadre de cette gestion, déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Le Conseil peut révoquer en tout temps les personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent.

Il fixe les attributions et les rémunérations fixes ou variables à charge du comptes de résultats, des personnes à qui il confère les délégations.

Art. 25. Indemnités. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur est gratuit. Le Conseil d'administration peut accorder aux administrateurs et directeurs, chargés de fonctions ou de missions spéciales, des indemnités à charge des comptes de résultats.

Art. 26. Contrôle. Le contrôle de la situation financière de la société, des comptes annuels et de la régularité au regard du Code des Sociétés et des statuts des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un ou plusieurs commissaires, nommés pour trois ans par l'assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.

Les émoluments du ou des commissaires sont fixés par l'assemblée générale à l'occasion de leur nomination.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

Cependant, au cas où la société répond aux critères énoncés par l'article 141, 2^o du Code des Sociétés, du fait qu'elle est considérée comme «petite société» au sens de l'article 15 dudit Code, l'assemblée peut décider de ne pas nommer de commissaire, chaque actionnaire ayant dès lors, individuellement, les pouvoirs d'investigation et de contrôle dévolus au(x) commissaire(s) par la loi.

Art. 27. Représentation - Actes et actions judiciaires. La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel et en justice:

- soit par deux administrateurs agissant conjointement, soit par un administrateur-délégué agissant seul, lesquels ne doivent pas justifier d'une délibération préalable du Conseil envers les tiers, en ce compris Messieurs les Conservateurs des Hypothèques;

- soit, dans les limites de la gestion journalière, par chaque délégué à cette gestion, agissant seul.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats.

Chapitre V. - Assemblées générales

Art. 28. Composition et pouvoirs. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires qui ont le droit de voter par eux-mêmes ou par mandataires, moyennant observation des prescriptions légales et statutaires.

Les décisions prises par l'assemblée sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents ou dissidents.

Art. 29. Réunions. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant, autre qu'un samedi, à la même heure.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième des actions.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Art. 30. Convocations. L'assemblée générale, tant annuelle qu'extraordinaire, se réunit sur la convocation du Conseil d'administration ou du ou des commissaires.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites conformément aux prescriptions des lois sur les sociétés. Toute personne peut renoncer à cette convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

Art. 31. Admission à l'assemblée. Les convocations peuvent prescrire que, pour être admis à l'assemblée générale, tout titulaire de titres au porteur doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation, au plus tard trois jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

Elles peuvent aussi prescrire que les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par un écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'administration, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Les obligataires et les titulaires d'un droit de souscription peuvent assister à l'assemblée, mais avec voix consultative seulement, et ce pour autant qu'ils aient effectué les formalités prescrites aux alinéas qui précèdent.

Art. 32. Représentation. Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, actionnaire ou non, pourvu qu'il ait accompli les formalités éventuellement requises par le conseil d'administration pour être admis à l'assemblée.

Les copropriétaires, les créanciers et débiteurs-gagistes, doivent se faire représenter respectivement par une seule et même personne.

Art. 33. Bureau. Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou à défaut par un administrateur-délégué ou, à défaut encore, par le plus âgé des administrateurs. Le président peut désigner un secrétaire. L'assemblée peut choisir un ou plusieurs scrutateurs parmi les actionnaires.

Art. 34. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions légales.

En cas d'acquisition ou de prise en gage par la société de ses propres titres, le droit de vote attaché à ces titres est suspendu.

Art. 35. Délibérations. Aucune assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour sauf si tous les actionnaires sont personnellement présents à l'assemblée et qu'ils donnent expressément leur accord à l'unanimité à cet effet.

Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité simple des voix, sans tenir compte des abstentions.

Toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, peut être prorogée, séance tenante, à trois semaines au plus par le conseil d'administration. La prorogation n'annule pas toutes les décisions prises sauf décision contraire de l'assemblée générale. Les formalités accomplies pour assister à la première assemblée générale ainsi que les procurations restent valables pour la seconde assemblée. Cette dernière délibère sur le même ordre du jour et statue définitivement.

Art. 36. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par un administrateur-délégué.

Chapitre VI. - Ecritures sociales, Comptes annuels

Art. 37. Ecritures sociales. L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

A cette dernière date, les écritures sociales sont arrêtées et le Conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales en la matière; elle soumet ces documents aux délibérations des actionnaires à l'assemblée ordinaire.

Art. 38. Comptes annuels. L'assemblée annuelle, si la société se trouve dans les conditions requises par la loi à cet effet, entend le rapport de gestion et le rapport des commissaires.

Elle discute les comptes annuels et statue sur leur adoption.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et commissaires.

Les comptes annuels ainsi que les autres documents requis par l'article 100 du Code des Sociétés sont déposés par les administrateurs, à la Banque nationale de Belgique, dans les trente jours de leur approbation.

Art. 39. Distribution. Sur le bénéfice net, déterminé conformément aux dispositions légales, il est prélevé cinq pour cent pour la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant à la majorité des voix sur proposition du Conseil d'administration.

Art. 40. Acomptes sur dividendes. Le Conseil d'administration peut, sous sa propre responsabilité et sur le vu d'une situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de deux mois, préalablement examinée par le commissaire, décider le paiement d'acomptes sur dividendes par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours et fixer la date de leur paiement.

Cette décision ne peut être prise moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent, ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice.

Lorsqu'un premier acompte a été distribué, la décision d'en distribuer un nouveau ne peut être prise que trois mois au moins après la décision de distribuer le premier.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 41. Liquidation. En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale et, à défaut de pareille nomination, la liquidation s'opère par les soins du Conseil d'administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Le ou les liquidateurs disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par le Code des Sociétés.

L'assemblée générale détermine le cas échéant les émoluments des liquidateurs.

Art. 42. Répartition. Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif net sert d'abord à rembourser, en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, tiennent compte de cette diversité de situation et rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés, soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

Chapitre VIII. - Dispositions générales

Art. 43. Election de domicile. Pour l'exécution des statuts, tout actionnaire, obligataire, administrateur, commissaire, directeur ou liquidateur domicilié à l'étranger, doit élire domicile en Belgique. Il notifie cette élection de domicile à la société par lettre recommandée ou exploit d'huissier. A défaut, il est censé avoir élu domicile au siège social où toutes les communications, sommations, assignations, significations, peuvent lui être valablement faites.

Art. 44. Compétence judiciaire. Pour tous litiges entre la société, ses actionnaires, obligataires, administrateurs, commissaires et liquidateurs relatifs aux affaires de la société et à l'exécution des présents statuts, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège social, à moins que la société n'y renonce expressément.

Art. 45. Droit commun. Les parties entendent se conformer entièrement à la loi.

En conséquence, les dispositions de la loi, auxquelles il ne serait pas licitement dérogé, sont réputées inscrites dans le présent acte et les clauses contraires aux dispositions impératives de la loi sont censées non écrites.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire soussigné.

Signé: S. Laguesse, P. Vermeulen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 2005, vol. 433, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097108.3/242/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

CRAN HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour CRAN HOLDING LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095489.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CRAN HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour CRAN HOLDING LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095490.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EJM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 103.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour EJM INVESTMENTS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095493.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095504.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095503.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

WORLDWIDE CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 111.597.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Paul-Yves Lushiku, comptable, né le 14 septembre 1960 à Lubumbashi (Congo), demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 28, rue Aloyse Kayser.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de WORLDWIDE CONSULTANCY, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet la gestion d'une agence artistique la production des artistes, la représentation commerciale, l'import-export, le transfert de fonds ainsi que le conseil en gestion et comptabilité.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Paul-Yves Lushiku, comptable, né le 14 septembre 1960 à Lubumbashi (Congo), demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 28, rue Aloyse Kayser, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq (31 décembre 2005).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul-Yves Lushiku, comptable, né le 14 septembre 1960 à Lubumbashi (Congo), demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 28, rue Aloyse Kayser.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

3. Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 38, rue Sainte Zithe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: P.-Y. Lushiku, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2005, vol. 912, fol. 31, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2005.

B. Moutrier.

(097807.3/272/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

MALAKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 57.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour MALAKA INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095491.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 39.564.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095492.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

IMMO TAVARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.
R. C. Luxembourg B 111.600.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Agostinho Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 16 juin 1967, demeurant à L-7653 Heffingen, 30, op Praïkert.

2. Monsieur David Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 27 juillet 1962, demeurant à L-7636 Larochette, 24, Montée d'Ernzen.

3. Monsieur Henrique Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 18 décembre 1964, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 6, Sondesgaass.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IMMO TAVARES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Heffingen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1. Monsieur Agostinho Tavares Da Silva, préqualifié, cinquante actions | 50 |
| 2. Monsieur David Tavares Da Silva, préqualifié, cinquante actions. | 50 |
| 3. Monsieur Henrique Tavares Da Silva, préqualifié, cinquante actions. | 50 |
| Total: cent cinquante actions. | 150 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Agostinho Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 16 juin 1967, demeurant à L-7653 Heffingen, 30, op Präikert;
 - b) Monsieur David Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 27 juillet 1962, demeurant à L-7636 Larochette, 24, Montée d'Ernzen;
 - c) Monsieur Henrique Tavares Da Silva, maçon, né à Pardicho (Portugal), le 18 décembre 1964, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 6, Sondesgaass.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée CBS CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-9391 Reisdorf, 16, route de Larochette, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.791).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est établi à L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.
6. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Tavares Da Silva, D. Tavares Da Silva, H. Tavares Da Silva, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2005, vol. 534, fol. 40, case 8. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2005.

J. Seckler.

(097875.3/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

LEHMAN BROTHERS CAPTAIN N°1 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: GBP 34.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 109.684.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 29 septembre 2005

L'associé unique accepte la démission du gérant M. Alexis Kamarowsky, employé privé, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Danielle Caviglia, employée privée, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095765.3/751/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BASIS CONSULTING SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095505.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

VANIRENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095506.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 21.172.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour *MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095516.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GEYSER INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 111.603.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Simone Retter, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme;
2. Monsieur Benoît Duvieusart, maître en droit, demeurant à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (ci-après, les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GEYSER INVESTMENTS S.A.H. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité de nature commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et par l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission tout en réservant aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Toutes les fois que le capital souscrit sera augmenté conformément aux dispositions qui précèdent, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires afin de modifier cet article pour constater le changement, et le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'accomplissement et la publication de telles modifications, conformément à la loi.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans le mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires(s) acquéreur(s), soit à défaut d'accord, le prix sera déterminé par un réviseur d'entreprise indépendant sur base des bilans des trois dernières années.

Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de trente jours suivants la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne devra pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par télégramme une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfiques. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 21 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. Madame Simone Retter, préqualifiée, quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 4.999 |
| 2. Monsieur Benoît Duvieusart, préqualifié, une action | 1 |
| Total: cinq mille actions | 5.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de sept mille cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois.

(ii) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un.

(iii) sont nommés administrateurs de la Société:

(a) Monsieur Patrick Sganzerla, expert comptable, né à Toulon, le 28 mars 1968, demeurant à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers;

(b) Monsieur Steve Simonetti, employé privé, né à Thionville, le 30 janvier 1980, demeurant à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers; et

(c) Monsieur Guy Frisch, employé privé, né à Luxembourg, le 2 juillet 1965, demeurant à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

(iv) est nommé commissaire aux comptes de la Société:

DALEY STRATEGIES S.A., avec siège social à Belize, Belize City, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 «Jasmin Court» et inscrite au registre de Belize dénommé International Business Companies sous le numéro 9676.

(v) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

(vi) le siège social de la société est fixé à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2005, vol. 534, fol. 45, case 9. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2005.

J. Seckler.

(097878.3/231/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

AW STUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 83.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00076, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095576.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095507.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095519.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

COROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.
R. C. Luxembourg B 111.604.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme de droit panaméen ALLOWAY OVERSEAS S.A., avec siège social à Panama-City, Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank, 2do. Piso, c/o cabinet d'avocats ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, (République de Panama), inscrite au Microjacket: 490405 du Registre Public de Panama, section du Microfilm (Mercantile),

ici représentée par Monsieur Cornelis Van Eenennaam, fonctionnaire européen, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente.

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de COROLUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le commerce national et international, l'importation, l'exportation ou le courtage en produits agro-alimentaires, fruits et légumes de tout genre, en leur état naturel ou élaboré ainsi que la communication institutionnelle de la marque des produits.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Nospelt.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme de droit panaméen ALLOWAY OVERSEAS S.A., avec siège social à Panama-City, Calle 53 Este, Urb. Marbella, Torre Swiss Bank, 2do. Piso, (République de Panama).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark Van Eenennaam, économiste, né à Leiderdorp, (Pays-Bas), le 6 mars 1977, demeurant à L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Van Eenennaam, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2005, vol. 534, fol. 39, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2005.

J. Seckler.

(097879.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

MULTITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095898.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

MULTITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095899.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

MULTITEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095901.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2005.

16057

DUMFRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095508.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DUMFRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095510.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DUMFRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095512.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BIOPARTICIPATIONS DEVELOPPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 111.605.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société anonyme VALENTIN CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 75.100,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BIOPARTICIPATIONS DEVELOPPEMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme VALENTIN CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.H., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur le Docteur Chalom Sayada, docteur en médecine, né à Paris, (France), le 10 décembre 1964, demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 43, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 novembre 2005.

J. Seckler.

(097880.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

ACQUA MARCIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.002.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2005 que la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.675, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour statuer sur l'exercice 2005 et en remplacement de la société WOOD, APPLETON, OLIVIER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095709.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095514.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

GIANT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 29.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095515.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 44.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BS05716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour COMPAGNIE DES MARBRES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095517.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TR ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R. C. Luxembourg B 62.437.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095496.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUXEMBOURG CB 2002, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.956.200,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

B. Zech.

(095608.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16061

DELTA NETWORKS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.988.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour DELTA NETWORKS LIMITED S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095518.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095521.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095530.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

i-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 106.334.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2005

1. Le siège social a été transféré du L-6617 Wasserbillig, 12, rue d'Echternach au L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

2. L'assemblée générale a révoqué, avec effet immédiat, Monsieur Achim Werner Grünagel au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

3. L'assemblée générale a nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010:

Monsieur Heribert Gergen,

né le 29 avril 1961 à Dillingen (A),

demeurant à L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

4. L'assemblée générale a accepté la démission avec effet immédiat de VERICOM S.A. au poste de commissaire de la société.

5. L'assemblée générale a nommé au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010:

SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l.,

13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 26 octobre 2005

1. Le Conseil d'administration a nommé au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010:

Monsieur Heribert Gergen,
né le 29 avril 1961 à Dillingen (A),
demeurant à L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095502.3/1185/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

IMMO VIDEO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.771.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour IMMO VIDEO INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095495.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

IMMO VIDEO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.771.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Pour IMMO VIDEO INTERNATIONAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095494.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

STALYBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.451.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095501.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PAMPLONA PE HOLDCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 109.672.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095753.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

STALYBRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.451.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

St. Biver

Directeur

(095498.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SPACE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 50.376.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095532.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

WAGENER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Remerschen, 56, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 27.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(095533.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MECCONTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 103.999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(095534.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

E-DL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 92.722.

Les comptes annuels du 3 avril 2003 au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095580.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE CHARTER GESELLSCHAFT (LUXEMBURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.027.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095537.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE CHARTER GESELLSCHAFT (LUXEMBURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095538.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE CHARTER GESELLSCHAFT (LUXEMBURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095540.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARINE CHARTER GESELLSCHAFT (LUXEMBURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.027.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095531.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUXEMBOURG CBEXINMX 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.930.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.885.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

B. Zech.

(095613.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.228.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour BOAZ S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095509.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.228.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour BOAZ S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095511.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour BOAZ S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095513.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERMEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095536.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HOSPITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 16, rue Letellier.
R. C. Luxembourg B 31.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095644.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

S. Biver

Directeur

(095535.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TEMPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.334.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(095539.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HORIZONTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 29, An den Aessen.
R. C. Luxembourg B 56.559.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095541.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J.V.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 2, rue du Bois.
R. C. Luxembourg B 30.368.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095542.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MILAND HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 101.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

B. Zech.

(095615.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INTERGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 42.445.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095543.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095544.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ARBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 54.325.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095545.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095546.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CARDINAL COM. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(095548.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

16068

ATLANTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.326.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095581.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.052.

Le bilan de la société au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2005, réf. LSO-BJ06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(095589.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TRANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 64.699.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(095610.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TRANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 64.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(095606.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TRANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 64.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(095603.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TRANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 64.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(095601.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SLASH X HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 87.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

B. Zech.

(095618.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 37.458.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Le Conseil d'Administration

N. Schaeffer

(095681.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**CAPITAL INTERNATIONAL ALL COUNTRIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.049.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095685.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.851.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095686.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.405.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 octobre 2005 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour ISIDORE HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095820.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.405.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(095816.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.405.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(095815.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.405.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06996, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(095814.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.405.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. de Graaf

Administrateur

(095811.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BASIS CONSULTING SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.227.

(Annule et remplace le bilan au 31 décembre 2002 déposé en date du 14 mai 2004.)

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

GH TRUST

Signature

(095547.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CULINARIS PEDUS SERVICE, S.à r.l. & Co Kg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 44.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la gérance

N. Schaeffer

(095687.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.158.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095690.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

F.E.C. S.A., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.398.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signatures.

(095701.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 54.607.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(095688.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

BOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 54.607.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(095684.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MENUISERIE HERRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.
R. C. Luxembourg B 23.072.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signature

(095689.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

INNOVATEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftsitzl: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 109.641.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 17. Oktober 2005

Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 17. Oktober 2005 einstimmig folgenden Entschluss gefasst:

Beschluss

Herr Hermann Sebastian Dörr, Diplomingenieur, wohnhaft in L-6692 Moersdorf, 1A, Am Enneschte Flouer wird zum Direktor der Gesellschaft ernannt mit der Aufgabe der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch alleinige Unterschrift des Direktors rechtsgültig verpflichtet.

Luxemburg, den 18. Oktober 2005.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095752.3/551/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

EGENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 43.284.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la gérance

N. Schaeffer

(095692.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 11.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la Gérance

N. Schaeffer

(095693.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LUMAX INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 20.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(095694.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SA DE LA TOUR MAITRESSE, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 100.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de cinq ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin, comme celui des autres administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Ch. Davezac

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095800.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PEDUS SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 74.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la Gérance

N. Schaeffer

(095696.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PEDUS LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 17.505.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la Gérance

N. Schaeffer

(095697.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PEDUS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 16.281.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour la Gérance

N. Schaeffer

(095702.3/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.581.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095703.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MELODIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 96.793.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Signature

Le Gérant

(095704.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

TKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.035.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095705.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CIHAC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.602.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(095706.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PSEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 79.682.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095707.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MIDDLE EAST TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 95.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

(095708.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SOGECOL, Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 88.566.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité ratifie la démission de Madame Bernadette Pagni, employée privée, née le 24 mars 1964 à Mont-St-Martin, demeurant à F-54960 Mercy-le-Bas, 23, rue de la Salle des Fêtes, en qualité d'administrateur.

Suite à cette démission la société est gérée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs.

Differdange, le 5 octobre 2005.

Les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095785.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

COMPAGNIE DE L'EUROPE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.502.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Signature.

(095710.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

AGENCE IMMOBILIERE NEU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 27, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 78.708.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(095713.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MARBRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 60.299.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 août 2005

1. L'assemblée accepte à l'unanimité les démissions de Madame Patricia Benere, de Monsieur Gerd Gebhard et de Monsieur Jean Marie Schul de leurs fonctions d'administrateurs de la société et nomme en leur remplacement comme administrateurs:

1. M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, né le 1^{er} novembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue;

2. Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, né le 16 avril 1959 à Clervaux, demeurant au 222, rue Principale à L-5366 Munsbach;

3. Mademoiselle Myriam Deraideux, employée privée, née le 3 février 1982, à St. Vith, demeurant à B-4783 Saint Vith, Galhausen 50;

pour une durée de six années consécutives.

2. L'assemblée prend acte de la démission comme commissaire de la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. et nomme en son remplacement comme commissaire: la société FINCONEX S.A., R.C.S. Luxembourg B 41.720, 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg pour une durée de six années consécutives.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour MARBRE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095718.3/664/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

D.CODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 25, Um Knupp.
R. C. Luxembourg B 99.367.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(095691.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095725.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095727.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MELODY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.376.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095728.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.883.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

(095729.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 106.899.

Extrait d'une lettre de démission datée du 30 juin 2005

Par lettre du 30 juin 2005, M. James C. Stuart, résidant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, GB-EC2V 7 RF Londres, a démissionné avec effet au 30 juin 2005, de ses fonctions de gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095791.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.885.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095730.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

**IPFR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BHAMO INVEST S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 105.158.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(095733.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.319.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(095735.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

MAGIC DESIGN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 370, boulevard Charles de Gaulle.
R. C. Luxembourg B 84.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00106, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095747.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 5, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 106.901.

Extrait d'une lettre de démission datée du 30 juin 2005

Par lettre du 30 juin 2005, M. James C. Stuart, résidant à c/o J.P. Morgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, GB-EC2V 7 RF Londres, a démissionné avec effet au 30 juin 2005, de ses fonctions de gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095795.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

PRIVATE COLLECTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3644 Kayl, 8, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 76.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00105, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Signature.

(095749.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CA.P.EQ., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00827, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Gérant

Signatures

(095750.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

CA.P.EQ., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Gérant

Signatures

(095751.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LERCO, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.974,72.

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.
R. C. Luxembourg E 2.691.

Procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est déroulée le 4 octobre 2005 à 9.00 heures

Présents:

- 1) le gérant-associé, Monsieur Colapietro Antonio, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop;
- 2) le gérant-associé, Monsieur Colapietro Vittorio, demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen;
- 3) le gérant-associé, Monsieur Colapietro Mario, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee;
- 4) le gérant-associé, Monsieur Leoci Vito, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sünnen;
- 5) le gérant-associé, Monsieur Orsino Franco, demeurant à L-8399 Windhof, 44, rue d'Arlon;
- 6) le gérant-associé, Monsieur Rossi Angelo, demeurant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Les gérants-associés décident de transférer le siège social de la société de Howald à L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

Suite à ce transfert de siège, l'article 4 des statuts est à lire comme suit:

Art. 4. Le siège de la société est établi à Ersange.

Et lecture faite, les gérants-associés ont signé.

Bascharage, le 4 octobre 2005.

Les Gérants-Associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095783.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.692.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour HPT SERVICE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095523.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.692.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour HPT SERVICE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095524.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour HPT SERVICE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095525.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.692.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour HPT SERVICE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(095527.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.
